

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER**

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

**APPROUVE EN SEANCE DU 29 JUIN 2023
AFFICHE LE 30 JUIN 2023**

Le treize avril deux mille vingt-trois à 15 heures 30, le conseil d'administration, convoqué le sept avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Noëlle PALAZZETTI, Vice-Présidente du CCAS, en remplacement de Monsieur Louis NÈGRE, Président du CCAS, empêché.

PRÉSENTS :

Mme Sarah LESCANE, Mme Noëlle PALAZZETTI, M. Sébastien SALAZAR, Mme Marie ROFIDAL, Mme Annie ROSELIA, Mme Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, M. Philippe TOUZEAU-MENONI, Mme MYRIAM HORNEZ-ELMOZNINO, Mme Michelle COUTELLE-LAFARGE, Mme Marcelle CHANVILLARD, Mme Gisèle DECONINCK, Mme Anne Mary ASCHERI.

POUVOIRS RECUS DE :

M. Louis NÈGRE à Mme Noëlle PALAZZETTI, Mme Isabelle UTRAGO à M. Sébastien SALAZAR, M. Cédric TARDITTI à Mme Marcelle CHANVILLARD, Mme Brigitte CALLES-GARRIGUES à Mme Michelle COUTELLE-LAFARGE.

ABSENTS :

Mme Martine GRZELAK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alain TONINI, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, est chargé des fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

QUORUM :

12 membres présents à l'ouverture de la séance, soit la majorité des membres sur les 17 en exercices.

* * *

Madame la Vice-Présidente déclare la séance ouverte à 15 heures 35 et procède à l'appel des présents.

* * *

01) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame la Vice-Présidente expose : « *Tout le monde a pris connaissance du procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des questions à ce sujet ?* » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023.

02) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Vice-Présidente expose : « *Il s'agit ici de rendre compte des décisions prises dans les matières déléguées du conseil d'administration au président et vice-président.*

Cela concerne les aides financières, l'aide sociale, les élections de domicile, les conventions et les marchés.

Depuis la séance du 20 mars, 6 demandes d'aide financières ont été examinées, 5 ont reçu un avis favorable et 1 a été ajournée.

Ces aides totalisent 3 300 euros dont 1 650 ont été versés par le CCAS et 1650 par les associations partenaires. Parmi ces aides 600 euros ont été octroyés sous la forme d'une prestation remboursable.

Pour les demandes d'aides sociales légales 10 dossiers ont reçus un avis favorable. Elles concernent le financement de place d'hébergement pour personnes âgées (9 demandes) et une pour personnes handicapées.

*9 demandes de domiciliation ont été examinées et ont obtenues un avis favorable.
621 chèques services ont été délivrés pour un montant total de 4 968, euros.
24 tickets du bus ont été distribués.*

Enfin une convention pour la mise en place des plans d'aide dans le cadre de l'APA à domicile pour l'année 2023 a été signée avec le DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

Je vous rappelle que ce compte rendu ne donne pas lieu à un vote.

Avez-des questions ? » [Pas de question]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, atteste avoir pris connaissance de l'ensemble de ces décisions.

03) BUDGET PRINCIPAL DU CCAS : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2022

Madame la Vice-Présidente expose : « *Les résultats sont affectés après constatation de résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, l'établissement peut souhaiter reprendre les résultats par anticipation.*

Les services financiers en accord avec le comptable public de l'établissement ont évalué les résultats de la gestion 2022 de la façon suivante :

Pour la section de fonctionnement :

| | |
|---|-------------------|
| Résultat de l'exercice | 377 016,04 |
| Excédent de fonctionnement reporté | 417 259,64 |
| Résultat cumulé à la clôture de l'exercice | 794 275,68 |

Cet excédent est important car il tient compte notamment d'une subvention d'environ 162 000 euros pour le budget de l'aide à domicile qui n'a pas été versée et qui le sera en 2024.

Pour la section d'investissement :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat de l'exercice | 81 716,84 |
| Excédent d'investissement reporté | 1 196 374,62 |
| Résultat cumulé à la clôture de l'exercice | 1 278 091,46 |

Je vous propose de reprendre ces résultats dans le budget primitif du CCAS et de les affecter de la manière suivante :

794 275,68 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »,

1 278 091,46 € en recettes d'investissement au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Cette question est soumise au vote. »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI s'abstient.

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Vous vous abstenez ? D'accord.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Je m'abstiens car je n'ai pas tout compris notamment sur la partie recettes, et comme je n'ai pas préparé les questions, je vous les poserez plus tard.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Pourquoi ? C'est le moment. Posez les maintenant, nous sommes là pour discuter et répondre aux questionnements.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *J'ai bien suivi les reports 2022-2024. Il y'a des manipulations que je n'ai pas saisies, et j'aurai dû le faire avant, préparer le dossier en amont, chose que je n'ai pas faite. Et je vous poserez les questions après.* »

Monsieur Alain TONINI : « *Ce sont des questions comptables.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Sur les postes reportés par exemple.* »

Monsieur Alain TONINI : « *C'est ce que madame la vice-présidente a souhaité expliquer compte tenu du chiffre, un résultat exceptionnel, inhabituel pour le ccas. C'est ce qu'on a expliqué, il est composé de deux parties, d'abord le résultat propre à l'exercice qui est aux alentours de 300 000 euros, lequel en réalité devrait comporter 162 000 euros de moins parce qu'il y'a une subvention pour le budget aide à domicile que nous n'avons pas pu réaliser pour des problèmes techniques de dysfonctionnement, et en accord avec le trésorier, on l'imputera, comme c'est un budget M22, sur la gestion 2024.*

Le reste de l'incidence est l'excédent reporté qui est cumulé au fil des ans.

De même pourquoi on se retrouve autour des 350 000 euros, c'est parce que nous avons des décalages dans les recrutements qui sont intervenus en cours d'année. On n'a pas eu des agents sur une année pleine en 2022 et des départs en retraite qui n'ont pas été remplacés pour certains et qui l'ont été en fin d'année simplement.

C'est le souhait de vouloir expliquer cet excédent majoré qui nous a fait détailler cette partie-là. Donc en réalité, ce que l'on va affecter c'est bien le montant qui se trouve à la clôture, vérifié avec le comptable, 794 275,68 euros, c'est bien ce qui ressort de la gestion 2022, il est à atténuer de 162 000 euros. Et pourquoi on a tant, c'est à la fois parce que l'on a des excédents reportés et à la fois parce que l'on a des recrutements qui ont tardés à intervenir. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Est-ce que vous avez vos réponses ?* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Oui oui complètement. Du coup je vote pour.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Voilà c'était ma question. En fait le conseil d'administration est le lieu où l'on pose les questions. C'est pour ça que vous avez les documents avant. C'est vraiment l'instance où on est là justement pour ça, pour expliquer, pour transmettre de l'information, et que ça ne se passe pas après. Voilà donc si vous avez eu toutes vos réponses.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Bien sûr* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Donc à l'unanimité, est approuvée la reprise anticipée des résultats, je vous remercie.* »

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reprendre de manière anticipée les résultats cumulés selon les modalités proposées.

04) BUDGET PRINCIPAL DU CCAS : BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023

Madame la Vice-Présidente expose : « *Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Comme nous l'avons évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, il fonde son intervention sur une observation fine du territoire, réactualisée à chaque nouveau mandat. L'analyse qui en découle permet à notre conseil d'administration d'évaluer et d'adapter les missions d'aide et d'accompagnement de la population cagnoise exposée aux risques de fragilité économique et sociale.*

L'accent a été porté ces dernières années sur la précarité économique, l'accès au logement et les actions issues du plan d'action de l'analyse des besoins sociaux.

La création d'un accueil de nuit pouvant accueillir jusqu'à onze personnes en saison hivernale, quatre logements temporaires, dont un dédié à l'hébergement de femmes victimes de violence, et un service du logement social modernisé, constituent des outils essentiels pour l'accès à un logement pérenne à loyer abordable.

A partir de 2021 et à la suite de la réorganisation du service social, une politique dite de « l'aller vers pour faire venir » a été développée. Des permanences du CCAS ont été proposées dans les mairies annexes et des maraudes diurnes de travailleurs sociaux ont été mises en œuvre. Ces nouveaux modes d'intervention ont permis de sortir de la rue quatre personnes, deux femmes et deux hommes dans l'errance depuis plusieurs années.

Ainsi, dans un contexte économique dégradé et une forte inflation qui fragilise le pouvoir d'achat des ménages, le CCAS met en œuvre la politique sociale de la commune. Il poursuit, adapte et développe son action de soutien en faveur des plus démunis.

Ces orientations ont été traduites dans le document budgétaire qui vous a été adressé et le contenu a fait l'objet d'une note détaillée.

Je vous propose donc d'adopter le budget primitif du CCAS présenté en équilibre des recettes et dépenses qui totalise en section de fonctionnement 4 011 826,68 euros et en section d'investissement 1 673 630,96 euros.

Voulez-vous que l'on passe en détail l'ensemble des sections et que l'on vous explique à quoi sert quoi ? Ou vous avez pris connaissance et vous êtes d'accord pour voter ? Comme vous voulez. »

Monsieur Alain TONINI : *« On fait vraiment une note technique où tout est expliqué poste par poste. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Voilà vous avez cette note dans laquelle est expliqué poste par poste le détail des sommes. C'est vrai que ça peut être technique, il peut y avoir des questions particulières. Si vous en avez, vous pouvez dès maintenant nous en parler. Si ça vous paraît clair et que vous accordez la confiance à la vice-présidente, on peut mettre cette question au vote.*

Est-ce que l'on met au vote ? »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : *« Alors moi j'ai une question. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Oui. »*

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : *« Alors en préalable, moi je fais confiance tout le temps, c'est une machine qui marche très bien. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« C'est grâce à vous aussi. C'est l'ensemble du conseil d'administration. »*

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : *« Il faut voter en étant éclairé, et personnellement quand je poste des questions ce n'est pas par doute. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Bien sûr, mais c'est pour ça que nous sommes là, sinon on n'aurait besoin de personne. Le but c'est de soumettre des propositions, c'est pour ça qu'il y a des votes et que l'on soit là pour répondre à vos questions et à des explications, tout à fait en toute transparence. »*

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : *« Le budget principal est proposé hors les budgets annexes ? »*

Monsieur Alain TONINI : *« Oui »*

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : *« Dans le genre de question comme ça, quand effectivement vous parlez de dotation aux amortissements, est-ce que vous intégrer les autres aussi, les deux budgets annexes, dans votre réflexion sur par exemple le remplacement du parc, ou est-ce que vous faites une démarche de façon séparée, c'est une question. »*

Monsieur Alain TONINI : *« On analyse globalement. Mais comme les deux budgets annexes sont des budgets à tarification, les comptes 68 de dotations aux amortissements vont impacter les prix de journée, donc il y a une présentation séparée. Il n'y a pas de section d'investissement sur le budget aide-ménagère. Il y a des immobilisations sur le budget de La Fraternelle qui sont constitués essentiellement par des éléments durables du bâtiment et du logement. Ce qui concerne le ccas est intégré au budget principal. Donc, nous avons une analyse globale en terme de remplacement, mais une présentation distincte. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Voilà donc s'il n'y a plus de question, on peut mettre au vote.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget primitif 2023 du budget principal du CCAS.

05) BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LA FRATERNELLE » : BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2023

Madame la Vice-Présidente expose : « *Conformément aux règles de la comptabilité des établissements sociaux et médico-sociaux soumis à tarification, le Conseil d'Administration du CCAS a procédé à l'examen des propositions budgétaires pour l'année 2023 du budget annexe de la résidence-autonomie « La Fraternelle ». Ces dernières ont été transmises au Département des Alpes-Maritimes, autorité de tarification compétente, pour approbation.*

En date du 3 mars 2023, le Département des Alpes-Maritimes nous a transmis un arrêté de tarification avec des tarifs inférieurs à ceux proposés par notre établissement.

Ces modifications ont été intégrées au document budgétaire qui vous a été transmis.

Je vous propose donc d'adopter le budget prévisionnel de la Résidence Autonomie « La Fraternelle » présenté en équilibre des recettes et dépenses qui totalise en section d'exploitation 286 385,00 euros et en section d'investissement 33 290,00 euros.

Monsieur TONINI un complément d'information ? »

Monsieur Alain TONINI : « *Je précise que le détail des postes a été transmis au Département au mois d'octobre lors de l'établissement des propositions budgétaires. Nous avons proposé un prix de journée à 21,60 euros et le département nous a accordé 21,01 euros, et donc nous avons dû revoir par différents ajustements pour nous adapter aux propositions adoptées par le Département.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Nous avons proposé un prix de journée, et ensuite le Département nous a dit que cela sera moins donc il faut refaire un ajustement de votre budget, en gros.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Le Département raisonne sur une moyenne ou autrement ? »*

Monsieur Alain TONINI : « *Il suit un taux directeur. Cette année il était plafonné à 2 %.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Cette question est soumise au vote. Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget prévisionnel 2023 du budget annexe de la résidence autonomie « La Fraternelle ».

06) BUDGET ANNEXE DU « SERVICE D'AIDE MENAGERE A DOMICILE » : BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2023

Madame la Vice-Présidente expose : « *Pour le service d'aide à domicile, les mêmes règles comptables s'appliquent. Ainsi, le Conseil d'Administration du CCAS a procédé à l'examen des propositions budgétaires pour l'année 2023 et elles ont été transmises au Département des Alpes-Maritimes, autorité de tarification compétente, pour approbation.*

Il n'y a pas eu de modification du taux horaire proposé cependant quelques ajustements ont été apportés. Ils sont décrits au rapport qui vous a été adressé en annexe au document budgétaire.

Je vous propose donc d'adopter le budget prévisionnel du service d'aide-ménagère à domicile présenté en équilibre des recettes et dépenses qui totalise en section d'exploitation 692 100,00 € soit + 20 000 euros par rapport aux propositions budgétaires.

Je vous rappelle que ce budget n'a pas de section d'investissement.

Ce ne sont que des dépenses de fonctionnement et quasiment que des frais de personnel.

Monsieur TONINI ? Rien à ajouter ? »

Monsieur Alain TONINI : « *Effectivement pour 99% ce sont des frais de personnel. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Cette question est soumise au vote. Je mets aux voix. »*

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget prévisionnel 2023 du budget annexe du « service d'aide-ménagère à domicile ».

07) PRESENTATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) ET DE SES MODALITES D'APPLICATION, REGROUPEES SUR UN DOCUMENT SYNTHETIQUE

Madame la Vice-Présidente expose : « *Le régime indemnitaire, c'est-à-dire l'ensemble des primes qui peuvent être attribuées aux fonctionnaires a été encadré par décret du 20 mai 2014.*

Il tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il est présenté sous l'acronyme RIFSEEP.

Le RIFSEEP a pour vocation de simplifier et de clarifier le versement des primes et indemnités selon les fonctions occupées et la manière de servir des agents.

Ses objectifs principaux sont de :

- *valoriser l'ensemble du parcours professionnel et des fonctions exercées,*
- *favoriser la reconnaissance et le mérite au regard de l'investissement professionnel.*

Dans un souci d'uniformisation et de lisibilité, je vous propose d'adopter la synthèse du dispositif, décrite au rapport qui vous a été transmis, ainsi que son annexe, qui rappelle les conditions de l'application du RIFSEEP pour les agents du CCAS de Cagnes-sur-Mer.

Il permet aux agents de mieux appréhender l'organisation du régime indemnitaire, et d'identifier les pistes d'évolution que s'offre à eux.

Il constitue un des éléments essentiel du management dans le cadre d'une politique dynamique des ressources humaines.

Une délibération similaire a été prise en conseil municipal pour les agents communaux.

Cette question est soumise au vote. Est-ce que vous avez des questions sur ce point là ? Ou si c'est clair pour vous. »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Par exemple pour le montant maximum, jusqu'où peut-on aller ?* »

Monsieur Alain TONINI : « *C'est encadré par les textes, et mentionné dans l'annexe.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Cela permet aussi aux agents de s'y retrouver car il y a une classification en fonction du grade, en fonction du groupe. On peut prendre une place en atteignant des objectifs.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *L'objectif c'est le concours, c'est une possibilité.* »

Monsieur Alain TONINI : « *Le concours nous sommes plutôt sur la détermination du grade.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Voilà, le concours est un grade, et après dans le grade on peut avoir des gens qui sont plus ou moins investis, plus ou moins engagés. Le législateur a voulu encore une fois un peu plus cadré ce qui fait que même pour l'agent c'est plus clair, ce n'est pas à la tête du client, entre guillemets. Il y a quand même une part qui est laissé à l'appréciation, heureusement, sinon ce serait un ordinateur ou autre. Par contre voilà il y a des grades, des classifications, des groupes.* »

Monsieur Alain TONINI : « *Il y a des primes qui sont versées mensuellement, l'IFSE, le grand 1 petit 1 du document. L'indemnité de fonction sujétion et expertise qui est versé chaque mois à chaque agent en fonction, non plus du grade cette fois, mais de la nature de ses missions, d'où le rattachement à des groupes. Des personnes peuvent avoir le même grade, mais suivant les missions exercées, il sera attribué un régime indemnitaire différent.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Par exemple, au niveau de l'accueil, il y a des agents dont c'est leur poste principal l'accueil et d'autre qui en font moins, c'est pour ça qu'il y a des primes en fonction des missions de chacun.* »

Monsieur Alain TONINI : « *La prime est attribuée à tous les agents de la collectivité qui y ont droit, et il y a une deuxième partie qui est attribuée uniquement aux agents de catégorie C qui est le complément indemnitaire annuel, le CIA. C'est versé une fois par an au mois de juin, et là aussi il y a une notion de résultats et ça a un lien avec les objectifs et la manière de servir.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Le sens du service public, l'investissement personnel dans l'exercice des fonctions, la capacité à travailler en équipe...Après le responsable va cocher en fonction de ces critères là. Vous avez le détail dans la note qui vous a été adressée. Le montant maximum est de 650 euros pour l'année.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Mensualisé ?* »

Monsieur Alain TONINI : « *Non, ça c'est une prime pour les catégories C versé en une fois.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Cela veut dire que l'agent doit remplir toutes ces conditions pour avoir 650. C'est ça ?* »

Monsieur Alain TONINI : « *Le montant moyen est d'environ 350 euros. C'est un outil de management qui permet de motiver.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Je vous rappelle qu'il y a quelques années cette prime était accordée sans aucune condition. C'était systématique, il n'y avait pas la notion de travail. Il y avait la prime d'assiduité aussi. Ça c'est encore autre chose. Ou c'est la même ?* »

Monsieur Alain TONINI : « *C'est la même, c'est celle-là.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Ha, donc quelqu'un qui est moins là, il a autant que celui qui est tout le temps là.* »

Monsieur Alain TONINI : « *Non. Il pourra l'avoir dans certains cas.* »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « *Notamment à cause des absences pour maladie ?* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Oui il y a certaines maladies des fois qui sont plus ou moins handicapantes.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Il faudrait une approche par filière parce que les missions sont vraiment différentes.* »

Monsieur Alain TONINI : « *Il y a effectivement une approche par filière. C'est encadré par filière et après à l'intérieur des filières, il y a des groupes avec des missions un peu transverses que l'on peut trouver dans les différents grades.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Quand vous dites primes mensuelles, ce sont des primes versées mensuellement, mais elle est connue pour l'année ?* »

Monsieur Alain TONINI : « *Oui. C'est un élément variable de la paye mais ce n'est pas quelque chose sur laquelle on va revenir chaque année.* »

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINO : « *J'aurai appris un mot, c'est sujétion, je ne connaissais pas. C'est nouveau comme mot ?* »

Monsieur Alain TONINI : « *Non. Sujétion, c'est quand l'on est soumis à certaines conditions de travail particulières. On appelle ça des sujétions.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Alors, cette question est soumise au vote. Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Je m'abstiens.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Vous vous abstenez encore ? Ce n'est pas grave.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Pour en savoir un peu plus, je vais prendre mon temps aussi. Sur les explications c'était très clair. C'est en pratique, voir comment ça se passe.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *C'est compliqué en pratique parce qu'il y aura des choses qui vous échapperont toujours.* »

Monsieur Alain TONINI : « *C'est l'intérêt de la délibération, c'est d'avoir plus de lisibilité. C'est parce qu'il y a certains agents qui régulièrement, lors de l'entretien d'évaluation, demande une revalorisation de leur régime indemnitaire. Or, le régime indemnitaire il est établi, instauré en fonction de missions similaires. On essaye de garder une cohérence en ça. Si vous voulez que votre régime indemnitaire évolue, changez de groupe, c'est-à-dire qu'il faut que l'on revoit les missions qui sont établies.*

L'intérêt de ce document, c'est qu'avec tout ça, on va revoir toutes les fiches de poste, pour travailler sur notre gestion, des emplois et des compétences pour essayer de valoriser les agents, et de dire si tu veux voir ton régime indemnitaire évolué, ce n'est pas suffisant de demander mais d'essayer d'exercer de nouvelles missions. Derrière on peut mettre en place un plan de formation et d'accompagner les agents dans l'évolution de leur carrière. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « Ce n'est pas une augmentation, parce souvent les gens nous disent oui mais depuis que je suis là. Alors il y a l'ancienneté, chaque année ça c'est un calcul classique. Après pour gagner plus, avoir un régime indemnitaire plus important, par exemple les gens nous disent je vais passer un concours, je suis cadre C, je vais passer un concours de cadre B. Ok je reste sur ma chaise dans mon service, je ne bouge pas je suis cadre B. Et non, cadre B il y a des fonctions d'encadrement, il y a des fonctions de responsabilité donc si les agents, et c'est ce que fait Monsieur TONINI, veulent passer un concours pour augmenter leur régime indemnitaire, félicitations, par contre on va vous donner des missions, si on peut, qui correspondent à des fonctions d'encadrement. Par contre si on en a pas, et c'est arrivé, on ne va pas créer un poste si on n'a pas de besoin. Comme il y a des possibilités de mutation, que ce soit par exemple à la mairie ou au département, les gens font des demandes de mutation, ils vont s'exercer ailleurs sur justement un poste de cadre B. Mais voilà si on n'a pas de poste, ils s'en vont. »

Monsieur Alain TONINI : « Le plus souvent ce que l'on constate, c'est déjà des agents qui ont atteint un investissement tel, qu'ils exercent déjà ces missions. Et quand ils passent le concours ils sont nommés. Jusqu'à présent on n'a pas eu de situation dans l'établissement où quelqu'un a passé un concours et n'a pas été nommé parce que déjà de fait il avait déjà cet investissement dans ses missions. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « Il a juste rééquilibré parce que malheureusement quelqu'un qui exerce des fonctions de responsable sans en être gradé, l'employeur ne peut pas donner plus. Il faut qu'il passe un concours et c'est à la suite de ce concours qu'on peut l'augmenter son salaire et son régime indemnitaire. »

Monsieur Alain TONINI : « Ça lui permet de changer de groupe et de jouer à la fois sur son traitement indiciaire, qui peut, ou pas d'ailleurs, bouger suivant les règles un peu particulières dans le statut de la fonction publique. Si vous changez de grade, vous n'avez pas forcément une augmentation du traitement indiciaire, on va vous repositionner sur l'indice le plus proche, le champ le plus proche dans la nouvelle grille et donc ça peut avoir un impact sur le montant de la rémunération mais le fait de changer de groupe fonctionnel, par exemple du groupe 2 au groupe 1, ça impacte le régime indemnitaire. C'est donc un outil de management, ça permet d'impliquer l'agent dans le déroulement de sa carrière et de lui faire voir un petit peu tout ce qui se fait et les possibilités qu'il a d'évoluer dans l'établissement, voir hors de l'établissement, car l'entretien annuel qu'on a avec les chefs de service, c'est aussi le moment de faire un point sur la carrière, de se projeter. »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « C'est aussi une histoire d'âge, parce que quand on approche des 60 ans on n'a pas la même motivation que quelqu'un qui a encore du temps. C'est arrivé, pas ici, mais ailleurs. J'anticipe, je veux dire qu'un employé à qui vous allez faire l'entretien professionnel, vous allez lui dire comment vous vous voyez dans votre poste dans quelques années, quand on s'approche d'un âge des 60 ans, c'est plus compliqué. Vous voyez c'est un peu ça que je veux dire, ce n'est pas la gestion technique telle que vous l'avez expliqué. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « En principe, enfin il y a toujours des exceptions, mais si l'agent n'a pas de motivations à 60, à 40 il n'en a pas eu tellement non plus. Ce n'est pas une question d'âge. Par contre c'est une question de missions. C'est sûr qu'une aide à domicile qui travaille depuis 30 ans au ccas, elle n'a pas les mêmes motivations, ne serait-ce que physique. »

Monsieur Alain TONINI : « C'est à nuancer quand même. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « Oui c'est nuancé, mais un agent qui est derrière un bureau depuis 30-40 ans, s'il a perdu sa motivation, et je le dis, et je l'ai fait pour moi-même, si vous n'êtes plus motivés, si ça ne vous intéresse plus, vous n'avez plus envie, allez voir ailleurs. Les gens qui me disent on n'est pas motivé, mais ça c'est votre problème personnel. Chacun se motive à sa hauteur. Si vous êtes comptable ou drh, si ça ne vous motive pas, écoutez cherchez ce qui vous motivera. Ce n'est pas toujours la faute de ceux qui donnent du travail et qui payent si les gens ne

sont pas motivés. On a une perte de motivation globale en France et malheureusement on le constate dans toutes les professions surtout particulièrement chez certains jeunes à qui on a dit ce n'est pas la peine de travailler tout de suite on verra plus tard. Moi je pense que, effectivement, l'outil managérial il est important, le salaire c'est important, la prime c'est important. On est vraiment dans le cadre de cette motivation que moi je n'ai pas connu comme les anciens fonctionnaires. Aujourd'hui il y a un levier, et moi je peux témoigner j'ai été fonctionnaire, donc je sais qu'à un moment donné quand vous bossez et que vous vous investissez, je peux vous dire qu'à un moment il y a une reconnaissance d'une manière ou d'une autre, alors ce n'est pas toujours au niveau du salaire, mais je vous rappelle aussi que l'argent dont on parle c'est de l'argent public, c'est l'argent des impôts, et qu'on est là aussi pour maîtriser les dépenses, et que par constat, il y a moins de turnover chez les fonctionnaires que dans les emplois privés. C'est quand même une bonne raison. Là par exemple on a un agent qui a fait le tour de son travail, de son métier, et qui a envie d'aller voir autre chose et de découvrir un autre secteur. Elle a fait une demande de mutation, voilà les gens motivés et qui se lancent un peu ailleurs. Après celui qui est dans sa chaise, c'est la même depuis 42 ans, il va dire qu'il est moins motivé, c'est normal, à un moment donné il faut bouger. »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : *« Pendant 42 ans il a été motivé, donc je veux dire par là, enfin c'est une discussion. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Oui oui, on va pas lui reprocher, mais on ne peut pas nous le reprocher à nous non plus. Maintenant, on a besoin de résultats. Et la demande de résultats dans la fonction publique, elle existe. »*

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : *« Est-ce que l'attribution de ces primes que ce soit par secteur, par typologie de personne, seront disponibles en terme d'enveloppe ? Voir les volumes. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Sur le tableau vous l'avez. »*

Monsieur Alain TONINI : *« Non, on a les mini maxi. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Oui il y a les maxi mais il y a aussi les plafonds du ccas. Après ce que vous voulez c'est savoir ce que gagne chacun ? »*

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : *« Non bien sûr que non. Mais d'avoir un peu si un chef de service par exemple est mieux comment dire récompensé qu'un catégorie B ou A, et de regarder en volume ce que ça représente. Je n'ai pas ces éléments mais je ne les ai pas demandés. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Mais c'est normal qu'en principe, déjà les salaires ne sont pas les mêmes, les primes fixées par la loi ne sont pas les mêmes. Ça vous prenez la grille indiciaire des salaires de la fonction publique, les filières, bien sûr que c'est différent, c'est normal c'est lié à la fonction. Regardez sur le tableau vous voyez déjà les enveloppes ne sont pas les mêmes en fonction des missions. Par exemple là un attaché... »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« L'adjoint administratif c'est 10 800, l'attaché c'est 36 210. Mais l'attaché il travaille jusqu'à 22 heures. L'agent social il a 11 000 parce qu'à 17 heures il a fini sa journée. Ce n'est pas les mêmes responsabilités. »*

Monsieur Alain TONINI : *« Il y a une cohérence. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Donc question soumise au vote, on était à la question numéro 7, donc une abstention. »*

Le Conseil d'Administration, approuve par 15 voix sur les 16 membres présents et représentés, l'intégralité des propositions formulées et la grille qui a été proposée.

08) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION DU POSTE DE CHEF CUISINIER AU SEIN DE LA DIRECTION VIE DES SENIORS ET AUTONOMIE – FOYER-RESTAURANT « LA FRATERNELLE »

Madame la Vice-Présidente expose : « Afin de pallier un départ en retraite au sein de la résidence autonomie La Fraternelle, il convient de procéder à la création d'un emploi permanent relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, catégorie hiérarchique C, à temps complet pour exercer les fonctions de chef cuisinier.

L'agent aura pour principale mission de coordonner l'activité cuisine du foyer restaurant, d'assurer la conception et la réalisation des préparations culinaires, de coordonner l'équipe de cuisine en fonction de l'activité du service, et d'assurer la logistique de la fonction dans le respect des délais et du plan de maîtrise sanitaire.

Le poste ayant été créé par délibération n° 22-119 du 19 décembre 2022, pour un poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, je vous propose d'abroger la délibération n° 22-119 du 19 décembre 2022, d'adopter la création de l'emploi susvisé, de modifier le tableau des emplois et des effectifs, et d'inscrire au budget les crédits correspondants. »

Monsieur Alain TONINI : « Pour compléter un petit peu, en décembre 2022 le conseil d'administration a pris une délibération pour créer un poste, d'une part parce qu'en 2021 différents textes et lois fondatrices de la fonction publique ont été codifiés dans un code général de la fonction publique. Ce code général de la fonction publique crée de nouveaux articles de références. Donc toutes les délibérations précédentes sont caduques parce qu'elles ne font plus référence aux bons articles. Par exemple l'article 1 de la loi est devenu l'article 2 du code. Et puis comme on a fusionné plusieurs lois on a un code qui comporte près de 1 300 articles. On peut saluer nos collègues drh qui font un travail formidable, je profite de l'occasion pour le dire. Ça veut dire que chaque fois qu'on a l'occasion, on épure, c'est-à-dire, on peut le voir à la question suivante il y a 5 postes d'assistant socio-éducatif, ce n'est pas 5 création de postes, c'est essentiellement une mise à jour. Et l'autre question, parce qu'on l'avait fait en fin d'année, ce poste là il est qualifié sur un grade d'agent de maîtrise, ce n'est pas le 1^{er} grade, c'est le 2^{ème} grade, et on n'a pas trouvé d'agent de maîtrise lors de notre recrutement ; Donc la personne que l'on a recruté c'est un adjoint technique, qui est le grade en dessous... »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « Donc faisant fonction de. »

Monsieur Alain TONINI : « Faisant fonction de, oui... »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « C'est catégorie C aussi. C'est toujours la même catégorie. Pour le régime indemnitaire ça n'a pas de grande incidence. »

Monsieur Alain TONINI : « Donc il exerce les fonctions de chef cuisinier, et lui s'il passe le concours d'adjoint technique, il sera nommé tout de suite car il exerce déjà des fonctions. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « Il sera toujours en C mais il prendra une autre appellation. »

Monsieur Alain TONINI : « C'est dans la logique du parcours. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « Voilà. Donc cette question est soumise au vote. »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la création de l'emploi susvisé, abroge la délibération N° 22-119, inscrit au budget les crédits correspondants et modifie le tableau des emplois et effectifs.

09) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE CINQ POSTES D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF A LA DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE

Madame la Vice-Présidente expose : « Notre établissement a initié une remise à niveau du cadre du personnel. A ce titre un tableau des emplois et des effectifs a été adopté le 18 octobre 2022. Il convient de poursuivre cette transformation par l'abrogation des délibérations précédentes pour une parfaite adaptation au nouveau code général de la fonction publique.

Aussi, dans le cadre d'un futur recrutement pour pallier au départ par voie de mutation d'un assistant socio-éducatif, il est de bonne administration de procéder à une actualisation de l'état du personnel par la création de 5 postes permanents relevant du cadre d'emploi des Assistants socio-éducatifs catégorie hiérarchique A, à temps complet pour exercer les fonctions de :

- responsable de la Direction de la cohésion sociale – 1 agent
- coordonnateur de la cohésion sociale – 1 agent
- Travailleur social – 3 agents

Selon les modalités décrites au rapport qui vous a été transmis

Je vous propose donc d'adopter la création de 5 emplois d'assistant socio-éducatif, d'abroger la délibération n° 442 du 20 septembre 1973, de modifier le tableau des emplois et des effectifs, et d'inscrire au budget les crédits correspondants. »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la création des emplois susvisés, abroge la délibération N° 442, inscrit au budget les crédits correspondants et modifie le tableau des emplois et effectifs.

10) EXTENSION DU FORFAIT MOBILITE DURABLE (FMD)

Madame la Vice-Présidente expose : « Le Forfait Mobilité Durable (FMD), a été instauré par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il a vocation à encourager les modes de transports alternatifs pour les trajets domicile travail.

Dans le cadre de la conférence salariale du 28 juin 2022 et le plan de sobriété énergétique de l'Etat du 6 octobre 2022, de nouvelles dispositions ont été annoncées pour faire évoluer les modalités de versement du FMD des agents des trois versants de la fonction publique.

Je vous propose de mettre à jour le champ d'application du versement du FMD selon les modalités décrites au rapport qui vous a été transmis.

Soit un montant compris entre 100 et 300 euros pour l'utilisation de nouveaux modes de transports alternatifs tels que :

- un service de mobilité partagée,
- la location ou mise à disposition de deux roues non thermiques (scooters et trottinettes électriques),
- l'utilisation d'un engin de déplacement personnel (EDP) : trottinettes électriques, mono roue, gyropode, skateboard, hoverboard...

C'est une extension, cela veut dire que l'on accorde un peu plus de type de mobilité. Je ne sais pas si les patins à roulettes si ça marche ! Moi j'aurai tendance à venir en patins à roulettes ou peut-être en monoroue !

C'est une question qui doit être acceptée par le conseil d'administration, vu qu'on étend le forfait mobilité durable.»

Monsieur Alain TONINI : « *Il y a des nouveaux moyens. Avant c'était le vélo et le covoiturage.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Les contrôle sont fait comment ? Il se déclare ?* »

Monsieur Alain TONINI : « *C'est déclaratif.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Il vient avec sa trottinette sur le dos et il gagne 300 euros ! Et après on a en bas que des trottinettes garées. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de gens concernés ? Non mais c'est bien d'encourager les gens qui le souhaitent, après ce n'est pas une obligation.»*

Monsieur Alain TONINI : « *On a 6 agents qui viennent à vélo.* »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « *C'est bien pour l'écologie ça !* »

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINO : « *Et si je suis écolo et sportive et que je viens à pieds ? J'ai la prime ?* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Et non ça ne marche pas. Il faut utiliser les moyens indiqués, les pieds c'est naturel.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Elle a abîmé ses chaussures quand même la pauvre.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *On fera quand même des études sur les accidents de travail de trajet.*

Donc la question est soumise au vote. »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, acte la mise à jour du champ d'application du versement du FMD et adopte le modèle d'attestation sur l'honneur qui a été proposé.

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINO : « *Ha pour information, j'ai vu à la télé, si vous avez besoin d'être transporté gratuitement, vous allez devant une auto-école, et quand ils vont partir avec leur élève, vous pouvez monter derrière et ils vous transportent gratuitement. Ils ont commencé à faire ça dans certaines villes.* »

11) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE ANIMATION ET ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES

Madame la Vice-Présidente expose : « *Les modalités de fonctionnement des animations mises en place par l'établissement sont précisées dans un règlement intérieur auquel est annexée la grille tarifaire.*

Compte tenu de l'expérience passée, des attentes nouvelles des personnes âgées ou handicapées et de diverses évolutions de nos modes de fonctionnement, des modifications ont été apportées par rapport au précédent règlement adopté par le conseil d'administration dans sa séance du 8 avril 2022.

Je vous propose donc d'adopter le règlement intérieur du service animation et la grille tarifaire annexés au rapport qui vous a été adressé. »

Monsieur Alain TONINI : « C'est surtout les modes de règlement qui changent car on a mis en place le prélèvement automatique. La grille tarifaire a été sortie du dossier pour gagner en lisibilité. Il n'y a pas de changement de tarif. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « Comme elle est rattachée au règlement on est obligé de la re adopter. Par exemple les activités de la grille tarifaire c'est des activités manuelles et artistiques, activités physiques. Vous savez qu'on a un tarif commune et un tarif hors commune, il y a toujours la notion de territoire. On n'a pas augmenté ces tarifs comme vous l'a dit monsieur Tonini, et on n'a pas augmenté ce qui était gratuit non plus ! Non mais on pourrait bien dire ce qui était gratuit passe à 10 euros. »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « Pour les sorties ça devient obligatoire. Mais on sait que les bus sont de plus en plus chers. On arrive à des prix et les gens ne peuvent plus. Il y en a qui les moyens bien sûr. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « Alors ça prive certainement ceux qui ne peuvent pas, mais ça fait toujours plaisir à ceux qui peuvent. »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « Ha oui oui bien sûr. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « Tant que l'on peut équilibrer la sortie et que l'on peut remplir un bus. Parce que la politique du ccas, c'est celle que j'ai toujours défendue, ce n'est pas parce qu'on est âgé et qu'on a un peu de moyen que l'on est des pestiférés. »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « Ha non ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « Ha non je ne dis pas que c'est ce que vous avez dit, je précise parce que quand on 1 500 euros de retraite ou 1 800 euros de retraite, qu'on a travaillé toute sa vie, qu'on est propriétaire, et qu'on a envie de se payer une sortie à Antibes ou à Saint Tropez et que le ccas prévoit la mise en place d'un bus, l'accompagnement, l'encadrement, le goûter où tout est compris, c'est bien aussi de pouvoir trouver cette réponse là. Maintenant c'est pas le ccas qui est là pour des riches, on est plutôt là pour des moins riches, mais on est là pour des moyens riches surtout des personnes âgées. Et puis, encore une fois, c'est un peu comme partout, si on a que des gens économiquement faibles, il n'y a pas de mixité. Là je sais qu'il y a des gens qui ont le minimum de retraite puis il y'en a qui ont un peu plus, ça fait une mixité, et c'est ça aussi le but du ccas, c'est de pouvoir mettre des gens en relation quel que soit leur origine sociale ou quel que soit leur revenu.

Alors c'est vrai que les sorties on les a connu à 30 euros, là on en a une à 66 euros, c'est cher. Vous allez au restaurant maintenant ça vous coûte 35 euros au minimum. Donc voilà. Là on est sur des tarifs inchangés, sur le règlement ce qui a été modifié, c'est... »

Monsieur Alain TONINI : « Essentiellement on a clarifié. C'était un peu confus la notion de règlement, la régie, et puis les nouveaux moyens, on a rajouté au fur et à mesure dans des articles différents. Mais on a essayé de clarifier un petit peu pour intégrer et puis on est toujours en attente de notre prestataire informatique pour la création d'un portail pour que les gens puissent payer en ligne. Ça fait plusieurs mois que monsieur Renauld travaille en lien avec les entreprises, il nous manque toujours un petit bout. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « Bon déjà on peut prélever. C'est bien. »

Monsieur ALAIN TONINI : « Il y a environ 170 personnes sur 600 qui ont choisi ce mode de paiement. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « Donc nous devons adopter ces modifications. »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Tant que vous ne parlez pas de restaurant inclus dans le projet, je suis d'accord !* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Voilà tout à fait.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le règlement intérieur du service animation et la grille tarifaire des activités qui ont été proposés.

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Une petite remarque.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Oui ?* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *J'étais dans un laboratoire ce matin pour une prise de sang, il y avait quand même pas mal de personnes âgées et je peux vous dire que sans portable, sans email pour gérer ça, je reviens sur mon sujet communication, on peut toucher avec l'informatique, la plateforme, communiquer, plein de gens, mais il y en a encore qu'on ne touche pas, je ne sais pas comment, c'est un vrai sujet, ça revient ça revient ça revient. Comment on fait ?* »

Monsieur Alain TONINI : « *On avance là-dessus, on en reparle dans le bilan d'activité, et pour ce qui nous concerne en tout cas, on peut payer par chèque, on peut payer en espèces. Pour ce qui nous concerne on fait comme ça, et pour les autres on essaye d'accompagner du mieux possible.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Alors c'est malheureusement pas l'état d'esprit de manière générale car on a de plus en plus de services publics qui ferment leurs guichets. Les banques ont fermé leurs guichets. Les personnes usagers nous disent on ne sait pas comment marche une carte bancaire, on doit aller au guichet pour prendre de l'argent. Voilà, donc, malheureusement on est pas dans cette ère là, de garder le lien. Il y a des banques, lorsque vous arrivez il y a que des boîtes, des appareils, il n'y a personne. Donc, il faut que le service public est plus de proximité, et notre rôle justement c'est d'avoir ce guichet, cette porte d'entrée, où les gens viennent, on va vers eux, ils viennent vers nous, voilà il faut garder ça, il faut garder ce lien social, parce que c'est indispensable. Après c'est vrai que vous avez aujourd'hui, par exemple, les résultats des prises de sang, si vous avez pas internet, il faut aller au guichet, il faut retourner une deuxième fois pour aller chercher les résultats, sinon voilà si la personne qui n'a pas de compte internet ou de téléphone, comme on a toujours fait. Avant c'était tout le monde la même, tout le monde arrivait, on allait chercher ses résultats, on avait un ticket, maintenant c'est pas tous les jours, c'est pas tout le temps, voilà on réduit. C'est pour les frais de personnel.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *C'est un bon atout pour faire un sondage.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Et oui. Donc nous sommes à la question numéro 12.* »

12) ACTIVITES DE LOISIRS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES : PROGRAMMATION ET PARTICIPATION FINANCIERES LAISSEES A LA CHARGE DES USAGERS

Madame la Vice-Présidente expose : « *Compte tenu de l'organisation du Festival Départemental des Jardins, je vous propose d'inclure au programme de nos activités une sortie à Antibes.*

Au programme :

Départ en début d'après-midi pour le parc Exflora à Antibes pour découvrir les créations paysagères de la 4ème édition du Festival des Jardins de la Côte d'Azur ayant pour thème : "SURPRENANTES PERSPECTIVES".

Antibes propose 5 réalisations : « 45 degrés » « Renaissance » « Ciel » « Le temps d'un rêve, perspective infinie » « La timide du pin ».

Un goûter clôture la visite avant le retour à Cagnes-sur-Mer

La participation financière laissée à la charge des usagers, est proposée à 23,90 € pour les Cagnois et 25,90 € pour les résidents hors commune. »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'intégralité des propositions formulées et décide de retenir les tarifs proposés.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Noëlle PALAZZETTI : *« Et voilà c'est tout ! On passe maintenant aux questions diverses. »*

Monsieur Alain TONINI : *« Alors dans les questions diverses on a effectivement le bilan d'activité et le rapport social unique. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Alors on va commencer par le rapport social si vous le voulez bien. »*

Monsieur Alain TONINI : *« Donc c'est un document que l'on va mettre en ligne sur notre site internet. Il donne des éléments sur l'organisation du personnel du ccas. Il a été présenté au comité territorial du 7 avril. Il concerne la période de 2021 qui était encore une période marquée par le covid. En 2021 on avait 57 agents dont 8 contractuels. Alors 8 contractuels c'est un peu exceptionnel mais c'était lié au covid, certains que l'on avait recrutés notamment pour la livraison de repas compte tenu du pic d'activité, ou pour l'accueil de nuit qui était resté ouvert près de 6 mois au lieu des 3 mois habituels. L'essentiel du personnel relève à 74 % de la catégorie C et près d'un agent sur deux est de la filière médico-sociale.*

Le personnel est composé à près de 90 % de femmes, et une sur quatre travaille à temps partiel. La moyenne d'âge est de 52 ans pour les fonctionnaires et 46 ans pour les contractuels. Il y a eu 6 arrivées et 9 départs, 28 avancements d'échelon et 5 avancements de grade.

Les charges de personnel représentent 57 % des dépenses de fonctionnement. La rémunération moyenne annuelle varie de 43 218 euros à 26 348 euros, et la part du régime indemnitaire sur les rémunérations s'établit à environ 17 %.

Au niveau des absences on a eu trois agents en congé maladie une grande partie de l'année qui ont fait augmenter notre taux d'absentéisme qui est monté jusqu'à 13,2 %, qui est lié un peu aussi à la faiblesse de l'effectif, comme on n'est pas nombreux ça se voit tout de suite trois agents. On a par contre une baisse de ce que l'on appelle le taux d'absentéisme compressible, c'est-à-dire sur les petits arrêts, il est passé de 9,7 à 5,26 % d'absents. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Il y a moins d'absents de courte durée. Donc vous voyez il y a de la motivation ! »*

Monsieur Alain TONINI : *« Par contre on a eu trois accidents de travail dont un accident de circulation pour un agent technique, qui dure depuis plus d'un an.*

En matière de prévention, les formations prévues n'ont pas pu être réalisées à cause des périodes de confinement mais ont été rattrapées en 2022.

Un effort a été consenti dans l'amélioration des conditions de travail pour les travailleurs sociaux et les agents d'accueil notamment dans le cadre du réaménagement du rez-de-chaussée, amélioration du cadre de travail, des bureaux individuels, des ordinateurs. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Et la motivation aussi !* »

Monsieur Alain TONINI : « *C'est des éléments de motivation pour eux, c'est très apprécié.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Et oui, ce sont des meilleures conditions, c'est ce que les agents déclarent. Voilà. Mais c'est vrai que moi je suis ravie de voir qu'il y a un absentéisme qui est moindre. Alors peut-être que la santé est meilleure aussi, peut-être qu'ils se sentent mieux au travail, mais c'est assez révélateur. On aurait un pourcentage de plus, on pourrait se poser des questions, là on un pourcentage en moins. On a encore 5 % mais après c'est un pourcentage habituel, on peut avoir un rhume, une grippe, une gastro, enfin voilà...* »

Madame Marie ROFIDAL : « *Le syndrome de la plage aussi ! Celui-là on le connaît. Certaines périodes bizarrement il n'y a pas d'aide-soignante, pas d'infirmier ! Il n'y a plus personne dans le service.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Ouais c'est ça. C'est le soleil qui brûle.* »

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINI : « *C'est contagieux oui.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Non je pense aussi qu'il y a un état d'esprit, il y a une solidarité. Je l'ai constaté au sein du ccas, une bonne dynamique, une bonne solidarité, les recrutements que l'on a fait se sont inscrits vraiment dans cet état d'esprit là. Et voilà on arrive à bien travailler et les gens bossent tous les jours. Il y a des degrés d'investissement, mais ça c'est dans tous les secteurs, même dans les associations caritatives, vous avez des gens qui font plus que d'autres mais ça fait partie de la diversité. Nous on a mis à la tête des services des gens qui font le job.* »

Monsieur Alain TONINI : « *Malgré le contexte de crise sanitaire, il y a quand même un agent sur deux, 54 % des agents qui ont suivi une formation d'au moins un jour en 2021. Pour 2022, c'est presque 80 % des agents qui ont suivi une formation, notamment chez les aides à domicile aussi, on a du personnel vieillissant mais pour lesquelles on arrive quand même à proposer des formations, Madame Palazzetti vous en dira un mot tout à l'heure. Elles se forment sur des pathologies du vieillissement, et notamment sur la halte répit. 4 aides à domicile à qui on a proposé des options pour faire autre chose que de l'entretien de logement.*

L'autre point c'est le bilan d'activité. Je suis navré, c'est de ma faute, mais on l'a fini un peu tardivement, il est à la relecture, il est donc en correction et on ne va pas pouvoir vous le distribuer aujourd'hui. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Je vais vous en faire une lecture.* »

Monsieur Alain TONINI : « *Madame Palazzetti va vous présenter les éléments, ensuite il sera publié sur notre site internet et vous sera adressé par courrier à tous.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Oui on aurait pu vous le donner mais il y avait encore quelques points à améliorer. mais voilà il n'y a pas de souci. Le ccas,, je vous rappelle est organisé en 4 pôles. Le pôle des moyens généraux qui rassemble les rh, le secrétariat, la direction, les finances, l'informatique, les services techniques et le service qualité validation. Le service cohésion sociale, donc c'est le deuxième bloc où dépendent l'accueil général, l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative, l'accompagnement social, les structures d'hébergement d'urgence et le conseil local de santé mentale, puisque vous savez qu'on est porteur de cette entité. Le troisième bloc c'est la vie des seniors et l'autonomie qui regroupe l'aide à domicile, le portage de repas, l'animation pour les seniors, la gestion du plan canicule, les foyers-restaurants et la résidence autonomie. Il y a eu quelques nouveautés dans l'organisation.*

Le logement, donc quatrième bloc le logement et l'hébergement qui comprend l'accueil et l'accompagnement des demandeurs, l'enregistrement des demandes et la gestion des commissions communales de logement.

Donc on a vraiment quatre blocs identifiés et organisés suivant une logique qui nous a paru être la meilleure.

Je vous rappelle que le maire est président du conseil d'administration, qu'il y a des membres élus et des membres nommés qui représentent des associations caritatives ou des associations de personnes handicapées ou des associations familiales.

Au niveau des bâtiments, vous le savez on a bien sûr le ccas, La Fraternelle, résidence autonomie, le foyer-restaurant Au Bon Accueil et le centre d'hébergement d'urgence avenue de Grasse.

Vous aurez aussi à découvrir la présentation de notre réseau de partenaires. Bien sûr on ne peut pas travailler seul, on a des partenaires institutionnels, le Département, l'ARS, la Préfecture, la CARSAT, les bailleurs, voilà vous avez ceux qui nous semblent importants, avec qui nous travaillons depuis longtemps... »

Monsieur Alain TONINI : « *On ne peut pas tous les nommer.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Voilà, Monsieur Tonini a mis en place des conventions de partenariat qui aujourd'hui sont indispensables parce que seul on ne peut rien faire.*

Donc on a réalisé à l'issue des dernières élections municipales, une analyse des besoins sociaux. C'est une ABS 2021-2026. Sont ressortis de cette analyse, qui a été confiée à un cabinet spécialisé, quatre grands axes, la fracture numérique, on en a parlé tout à l'heure. Comment fait-on quand on n'a pas ce qu'il faut comme matériel. Donc l'objectif de cette analyse c'est de repérer les faiblesses et que le ccas mette en place les actions, parce que si c'était pour repérer en amont et qu'on ne suive pas, ça ne servait pas à grand-chose. Voilà, on a six ans on va dire, enfin cinq ans, pour y arriver, et surtout ça donne les orientations de la politique sociale à mettre en place par le conseil d'administration et son président. C'est un outil utile à la décision et des orientations qui dépendent d'une analyse, d'un constat que l'on a fait sur le territoire.

Le deuxième axe c'est la jeunesse. Alors on n'a pas vocation à s'occuper de la jeunesse mais dans l'abs est ressorti certains points sur la précarité de la jeunesse notamment.

Le troisième point c'est la précarité et le quatrième point c'est la santé. Donc le conseil de santé mentale, on est au ccas porteur de ce conseil. On a la responsable de la cohésion sociale qui a été coordinatrice et on travaille avec le cmp, avec l'hôpital Sainte Marie, avec l'hôpital La Fontonne. On a aussi été chercher un partenariat avec une équipe mobile psychiatrie précarité du CHU de Nice. Des infirmiers qui viennent sur le territoire pour s'occuper des gens en grande précarité, des gens qui sont à la rue.

Voilà donc on travaille sur ces quatre axes là. »

Monsieur Alain TONINI : « *C'est juste pour rappel parce que on a abordé dans le débat d'orientations budgétaires tous ces points.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Je suis membre d'un conseil d'administration d'un Crous, où je suis depuis longtemps, et on a décidé d'embaucher cinq assistants sociaux supplémentaires pour soutenir les étudiants sur le plan moral et la santé mentale.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI donne quelques chiffres sur l'inclusion sociale et sur l'accompagnement social, ainsi que sur l'accueil au ccas.

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Ce sont des choses que l'on mesure parce que justement on a besoin, il faut toujours mesurer une activité pour évaluer sa capacité à s'améliorer ou sa capacité à avoir fait, parce que dire on va faire et ne pas mesurer il n'y a aucun intérêt. Là on a dit on va enregistrer, on a des outils de mesure qui nous permettent de donner des chiffres qui sont vérifiables bien sûr. De même de nombreux témoignages attestent de la satisfaction des usagers. On a aussi renforcé l'accueil physique, avant il y avait une personne aujourd'hui il y en a deux parce qu'on ne peut pas répondre au téléphone, recevoir quelqu'un, écouter ce qu'il a à nous dire. Alors l'organisation chez nous, elle est simple il y a un premier filtrage à l'accueil, la personne vient*

en disant j'ai besoin de, alors en fonction, elle est réorientée soit sur le logement, soit sur l'aide à domicile, soit sur la vie des séniors, soit elle a besoin d'un accompagnement social personnalisé et elle ne va pas expliquer au guichet son histoire donc elle est orientée vers un accueil social qui est dans un bureau, et là la secrétaire sociale va repérer le besoin et orienter vers la bonne assistante sociale. Quand je dis la bonne, elles sont toutes bonnes, mais celle qui dépend de son secteur puisque l'on travaille par ordre alphabétique.

On a mis en place une fois par mois une permanence libre d'assistante sociale sans rendez-vous. L'assistante sociale qui est là prend l'ensemble des demandes, elle fait la première analyse. Soit elle arrive à répondre de suite et la personne est satisfaite, soit elle prend la demande et elle est réorientée vers une collègue qui va mettre en place les démarches. En fait j'ai souhaité à ce qu'il y ait une notion d'urgence, parce qu'on dit toujours que dans le social il n'y a pas d'urgence moi je dis que oui. Du coup elles sont là pour répondre, et je rappelle que dans les permanences sociales en dehors du ccas que l'on fait dans les mairies annexes, c'est pareil, l'assistante sociale est là et n'importe qui peut venir, et on a un ordinateur et on peut traiter la demande, on ne dit pas vous revenez au ccas dans huit jours. Donc il y a vraiment une vraie réactivité, une vraie proximité. Alors on fera une analyse, peut-être que il n'y a pas besoin, que finalement les gens ne sont pas pressés. »

Madame Marcelle CHANVILLARD : *« Si si il y a besoin. C'est très bien. Parce que nous, associations, combien de fois la personne vient en disant mon assistante sociale est en vacances pour un mois. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Ca ça n'arrive pas chez nous. Alors non déjà un mois c'est non. »*

Madame Marcelle CHANVILLARD : *« Alors, c'est ce que je leur dis, avec la fiche de liaison, allez voir ça m'étonnerait qu'on ne vous reçoive pas. Mais les fiches de liaison ont des dates butoirs, et des fois ils viennent la semaine d'après en disant non non je ne peux pas, elle n'est pas là. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Alors si ça arrive au ccas, je n'espère pas Monsieur Tonini. »*

Monsieur Alain TONINI : *« Non non. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Le but c'est, on a déjà des personnes qui sont en difficulté, on ne va pas nous avec notre organisation de fonctionnaires dire qu'on va compliquer leur vie. On est là pour faciliter la vie des gens et on est là pour améliorer. Mais à un moment on ne peut pas dire aux gens je suis en congés, je reviens dans trois semaines. Ce n'est pas possible. On a un relais. »*

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINO : *« Chez nous aussi, on a des gens qui nous disent notre assistante sociale est en congés. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Alors attention, je rajoute quelque chose, demandez-leur, parce que je l'ai fait, est-ce que vous voulez que quelqu'un d'autre vous suive ? Ha non non non moi j'ai l'habitude de la mienne, je préfère attendre. »*

Madame Marcelle CHANVILLARD : *« Nous c'est pas ça. C'est trop facile de dire elle est pas là, on a téléphoné, on nous reçoit pas. Donc nous on donne, on dépasse la date c'est pas grave, c'est pas la question d'une semaine ou de deux semaines, mais il faut arriver à leur dire écoutez, moi parfois je prends le téléphone et j'appelle. »*

Monsieur Alain TONINI : *« Il ne faut pas hésiter, il y a un standard et un secrétariat. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Il faut appeler. On ne peut pas bloquer la vie et la difficulté de quelqu'un parce que quelqu'un est en vacances. Ce n'est pas possible. D'ailleurs on a revu et je valide désormais les demandes de congés, au pôle social il y a minimum trois personnes, tous les jours, trois travailleurs sociaux. »*

Monsieur Alain TONINI : « *Après c'est possible que le travailleur social soit en congés, c'est rarement un mois, en principe c'est trois semaines maximum.* »

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINO : « *Mais ce n'est pas un problème on les reçoit quand même.* »

Monsieur Alain TONINI : « *Oui mais les gens qui vous disent ça, partez du principe que ce n'est pas toujours vrai, et que vous avez la possibilité d'appeler parce que le secrétariat lui il fonctionne toute l'année. En période de vacances, il y a quelqu'un qui prend le relais téléphonique et l'accueil social est toujours assuré. Ce n'est pas parce que l'assistante sociale est absente que le service s'arrête. On a une collègue là qui est en accident, qui s'est faite opérer, toutes ses prises en charge ont été réparties sur les autres travailleurs sociaux. Elle n'est pas là pendant deux mois, mais tous ses dossiers sont suivis.* »

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINO : « *Mais il y a toujours possibilité de téléphoner au ccas et de demander un rendez-vous avec l'assistante sociale qui sera donné le plus tôt possible.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Oui bien sûr. On regarde, on peut aussi donner les rendez-vous. Après, elles ont du travail, parce que vous le savez il n'y a pas beaucoup de centres d'accueil pour faire des demandes pour faire des dossiers, et vous le voyez en commission permanente. Elles font un vrai travail de professionnelles, donc il y a un délai raisonnable.* »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « *Non mais quand on nous dit j'ai eu un rendez-vous pour la semaine prochaine, on donne même si ça dépasse.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Après si vous avez une urgence, et même si vous avez une demande le mardi après-midi et que la permanence était le mardi matin, que c'est passé, vous appelez, vous appelez monsieur Tonini, enfin voilà on sait réagir à l'urgence, quand c'est urgent bien sûr.* »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « *Ce que je veux dire c'est que des fois on nous prend pour n'importe quoi.* »

Monsieur Alain TONINI : « *Ça c'est le cas de l'utilisateur qui se déplacent aussi dans les différents sites.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Tout à fait ! Alors pour l'accompagnement social vous l'avez compris on a cinq travailleurs sociaux.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI donne des chiffres sur le suivi social des travailleurs sociaux (nombre de personnes en file active, moyenne par agents sociaux, typologie des usagers et des demandes...) et présente les nouvelles actions mises en place pour développer l'accompagnement social de l'utilisateur (réseau pour l'accueil des victimes de violence, permanences dans les mairies annexes, maraudes en journée).

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Ce que je voulais vous dire pour le réseau pour l'accueil des femmes victimes de violence, on s'est rendu compte souvent que pour la personne qui est victime de violence, elle ne sait pas trop vers où se tourner. La police ça fait peur, l'association elle ne sait pas où la trouver, le ccas on sait où il est, on sait que c'est face à la gare, on vient au ccas, on a la responsable de la cohésion sociale qui est la porte d'entrée. Elle n'est pas spécialisée, mais elle va faire l'analyse et déclencher des partenaires. C'est pour ça qu'on a fait une plaquette, je ne sais pas si vous l'avez vu, on va pouvoir vous la donner, où il y a plein de numéros. Déjà la personne qui va venir raconter sa situation, ça va être pour elle un soulagement, de pouvoir partager sans être jugée. Et on va mettre en place ce réseau qui va l'accompagner, parce que c'est ce que l'on fait. Donc ça on est dans le début entre guillemets, parce qu'il y a un gros travail qui est fait avec notre déléguée élue Aurélie sur les violences intra-familiales. On est dans l'ère malheureusement*

d'un phénomène, on a été touché à Cagnes. Donc il y a vraiment des projets, il y a vraiment des réflexions là-dessus que vous verrez j'espère bientôt qui sont justement pour trouver des solutions à Cagnes-sur-Mer, qui existent pour certaines, peut-être mal connues, peut-être mal communiquées, mais on y travaille et on a de bons projets. »

Madame Noëlle PALAZZETTI communique quelques chiffres sur la commission permanente, sur l'aide alimentaire, sur la domiciliation.

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Je vous rappelle qu'en matière d'aides et secours, on a participé à l'aide aux ukrainiens avec les associations, avec les services de l'Etat, du Département, avec la Métropole. Le ccas a été porteur pour la commune de Cagnes, de recenser les arrivées. On a organisé une rencontre mairie, on a mis en relation les hébergeants avec les hébergés, on a créé des documents, des tableaux, des fiches en lien avec nos partenaires. On a fait des rencontres bimensuelles avec les associations caritatives pour permettre justement de mieux coordonner l'aide ; et on a participé, Monsieur Tonini, à des réunions hebdomadaires multi partenariales avec la direction départementale de l'emploi du travail et de la solidarité (DDETS), ça se faisait en visio à l'époque, pour les ukrainiens, les flux, les accueils, les départs. Voilà, ça nécessite un investissement plus important, coûtant, on a fait des visites à domicile, on a aidé aux démarches administratives des ukrainiens, on a fait de la médiation et on a constitué des aides financières qui ont été accordées par l'état. »*

Madame Marcelle CHANVILLARD : *« Quel est le montant du plafond annuel pour les aides alimentaires ? »*

Monsieur Alain TONINI : *« C'est 384 euros par foyer et par an. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Pour les ukrainiens donc 62 familles ont été accueillies, majoritairement des femmes seules avec enfants ; 44 familles bénévoles hébergeantes se sont manifestées. Ça veut dire qu'à Cagnes il y a un tissu social important, un bel élan de solidarité.*

Concernant l'inclusion numérique, on a mis en place un accompagnement individuel, en 2022 200 personnes étaient accompagnées. Un volontaire du service civique aide pour les démarches administratives et consacre une journée pour les personnes désireuses d'un accompagnement numérique sur ordinateur, téléphone ou tablette. Une prestation similaire est proposée sur une demi-journée par semaine à la résidence-autonomie pour les seniors. Pour les démarches plus rapides, deux agents d'accueil sensibilisés à la médiation numérique supervisent l'accès au poste informatique en libre-service à l'accueil du ccas. Donc on a deux actions, soit on explique à la personne qui a un nouvel ordinateur, et à ce moment là elle va avoir un cours, soit elle vient juste pour des documents, on va lui créer son compte et lui imprimer son document parce que c'est du ponctuel. Dans tous les cas, tenant compte du constat de cette fracture numérique dans l'analyse des besoins sociaux, on a réagi, on s'est doté d'ordinateurs grâce au budget que vous avez voté aussi, et on a aujourd'hui quelqu'un qui s'occupe de cette question là.

Il y a également eu des formations collectives gérées en atelier qui sont devenues autonome en informatique deux heures par semaine sur une période de trois mois, cela a bénéficié à douze seniors cagnois, une conférence pour se protéger des arnaques sur internet aussi qui a réuni une quinzaine de participants. Car il s'agit aussi de faire attention, y compris les textos.»

Madame Noëlle PALAZZETTI présente la partie relative au centre d'hébergement d'urgence, aux hébergements temporaires et au logement social.

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Je vous rappelle pour votre information qu'en aucun cas nous avons le pouvoir d'attribution. Le Maire ne donne rien du tout. Le bailleur choisit les candidats que la commission municipale du logement a proposés, il étudie les demandes, les revenus, il analyse la situation, en principe, il nous suit mais c'est lui qui a le dernier mot, et des fois les personnes refusent car l'appartement ne correspond pas à leurs attentes. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI présente le CLSM, les thématiques prioritaires et les actions mises en place.

Madame Noëlle PALAZZETTI donne quelques chiffres sur la vie des séniors et de l'autonomie : aide à domicile, portage de repas, animation.

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« On peut se féliciter de la décision que l'on avait prise de transférer la livraison des repas au service de La Poste. Jusque-là on avait des agents, qui commençaient à avoir quelques difficultés physiques, parce qu'on ne dirait pas, mais c'est physique, donc voilà on a contractualisé, on a mis en place une délégation de service public et La Poste qui a l'habitude d'aller au domicile assure la livraison. Ça ne nous coûte pas plus cher ou moins cher puisque finalement on n'a plus le personnel à charge.*

Donc on est content car on n'a pas eu de difficulté. Certains ont dit oui mais si ce n'est plus vous, ça va mal se passer. On a fait un point au bout de trois mois, un point au bout de six mois, une enquête de satisfaction auprès des usagers pour savoir ce qu'ils en pensaient, et on n'a eu que des félicitations. »

Monsieur Alain TONINI : *« Ce sont des anciens facteurs qui ont été formés. Les véhicules sont toujours floqués ccas. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI donne l'information sur le nombre de repas servis à « La Fraternelle » et « Au Bon Accueil ». Ainsi que certains chiffres sur les résidents de la résidence-autonomie. Elle rappelle également que le ccas a répondu à un appel à projet du Département pour la création ou l'extension des résidences autonomie.

Madame Marcelle CHANVILLARD : *« Est-ce que l'on peut proposer à des associations la salle ? »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Alors ça dépend, mais qu'ils nous fassent la demande. Nous le but c'est d'utiliser les locaux. Des locaux vides, alors que l'on a besoin de se retrouver, je trouve que ce n'est pas génial. Il vaut mieux optimiser autant que possible. C'est pour ça que l'on a mis en place des jeux. Après, il faut savoir qu'aujourd'hui il n'y a pas d'animatrice, d'animateur. C'est un projet dans le cadre de l'extension, on va avoir plus de salles d'activités puisque tout le rez-de-chaussée va nous appartenir, on va avoir une capacité en mètre carré qui sera quand même importante. Aujourd'hui on fait avec les moyens du bord, je vous rappelle qu'il n'y a plus de directeur, pour l'instant, mais Karine qui a pris le relais fait très bien les choses. Voilà on demande un effort à chacun pour optimiser le plus possible la vie dans l'établissement.*

On a mis en place depuis novembre 2022 la halte répit qui a été financée par le Département pour faciliter le repos des aidants. Donc les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer peuvent venir de 14 heures à 17 heures à La Fraternelle. L'association France Alzheimer, avec qui nous avons contractualisé cette activité, met à disposition un psychologue et nous avons souhaité permettre à nos agents sociaux à domicile de pouvoir avoir une activité autre ce qu'elles faisaient. On a sélectionné deux candidatures et on a deux auxiliaires de vie qui interviennent au sein de la halte répit. On a un financement sur le temps qu'elles passent là-bas donc ça ne nous coûte rien et c'est un plus. On a fait un bilan d'activité il y a un mois et il y a plus de demandes, l'activité marche bien ; donc on va voir avec le Département si on ne peut pas doubler l'activité. Et c'est vraiment quelque chose qui est important car ce n'est pas un accueil de jour, c'est vraiment comme une halte-garderie, mais sauf qu'on ne dépose pas la personne en disant « il est assis sur une chaise on revient à quinze heure ». La psychologue et les auxiliaires sont là pour mettre en place des activités, pour les stimuler, il y a des jeux, un goûter. Il y a vraiment un moment qui permet aux gens malades de se retrouver avec des professionnels du médico-social et surtout l'aidant est libre durant quelques heures et se trouve soulagé. Parfois on est obligé de leur dire « Allez partez ». On est la sixième dans le Département. Les cinq premières ont été ouvertes dans l'arrière-pays. On est la seule halte répit de la bande littorale, et en plus, il y avait entre Nice et Antibes un vide. A Antibes il y a un accueil de jour, à Nice il y a bien sûr des accueils de jour, le seul qui existe ici est à Cantazur mais qui est limité à 10 places.

Alors c'est pas très ambitieux, c'est un petit outil mais c'est un outil qui répond vraiment à une demande, et puis on est là pour ça pour s'occuper des gens qui sont dans la difficulté, et ne serait-ce que les trois heures de temps en temps la personne peut souffler. »

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINO : *« Pour les malades psychiques c'est pareil, on a besoin aussi de la halte-répit. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Après voilà moi j'aurai tendance à dire il faut faire de plus en plus, ça prend du temps, ça nécessite des moyens, il faut demander des financements. Franchement Cagnes-sur-Mer est appréciée, Monsieur le Maire est apprécié par l'ensemble des partenaires sociaux et des financeurs que ce soit le Département, la Région ou la Métropole, parce que ce n'était pas gagné que d'obtenir le financement d'une halte répit. Avec monsieur Tonini on est parti avec notre bâton de pèlerin et on a réussi à convaincre. »*

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINO : *« Il y a aussi le GEM pour les usagers de la psychiatrie qui marche très très bien. Le GEM c'est le groupe d'entraide mutuelle, il y en a à peu près partout. J'avais demandé qu'il y ait aussi la même chose, la même structure, mais pour les aidants, c'est-à-dire un endroit aussi où les aidants pourraient aller pour passer un moment de répit et de partage. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Ça peut faire partie des discussions à des ateliers du conseil local de santé mentale. »*

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINO : *« Oui on l'avait demandé, ça n'a pas abouti à chaque fois. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Oui mais il n'y a pas de demande refusée, il y a juste des études, des délais pour mettre en place ; la halte répit il y a eu des personnes, la volonté, des partenaires...*

En plus en France, il faut reconnaître qu'il y a quand même 30 % de la population qui a des troubles mentaux. Si les communes et les partenaires hospitaliers, si le médical ne prend pas la mesure de la difficulté, parce que Marie le disait, puisqu'elle travaille toujours dans la psychiatrie, il n'y a pas assez de lit, ça on le sait. Donc il y a un vrai travail de terrain à faire. Parce que nous tous les gens que l'on rencontre que ce soit des gens qui sont dans la grande précarité, dans la rue ou au domicile, il y a un problème que l'on pourrait gérer autrement. On est en train de mettre en place des choses et j'espère que dans les années à venir on pourra être un exemple de la prise en charge de la santé mentale qui est aussi aujourd'hui un vrai souci au niveau de l'Etat. En tout cas nous à notre niveau on va essayer de faire quelque chose avec nos partenaires que l'on a sur notre territoire.

Voilà on a terminé. Merci.

Alors juste une information, il y a deux choses qui peuvent concerner vos associations, enfin surtout une, je souhaiterais que l'on fasse une réunion de l'ensemble des associations de Cagnes-sur-Mer, associations caritatives, et chacun va venir, et j'aimerais que chacun sache ce que fait l'autre, et j'aimerais que nos travailleurs sociaux soient là.

Cette réunion de travail permettra de dire d'abord qui fait quoi, comment on fait, parce que parfois sur des petits détails, on peut bloquer. Il n'y a pas de concurrence dans le social, chacun fait ce qu'il peut, chacun fait à sa hauteur, on est tous là pour la même chose, aider les gens qui sont dans la difficulté, heureusement que le tissu associatif est là, à Cagnes-sur-Mer, mais également d'une manière générale. Nous ce qu'on a besoin c'est de travail dans la connaissance et que chacun se connaissent mieux y compris avec nos agents pour mieux communiquer. Dès qu'il y a du lien la vie n'est pas la même.

Donc vous serez, si vous êtes d'accord, invité à cette rencontre, vous viendrez avec votre petit bilan. Nous notre activité principale c'est ça, donc on peut être complémentaire. Toi tu fais ça, moi je fais ça, le ccas, il fait ça, et finalement mis bout à bout on n'arrivera pas à l'excellence parce

qu'on ne peut malheureusement pas toujours y arriver ; mais je pense qu'il faut avoir un tissu social qui soit fluide. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

Pour le Maire, Président,
Et par délégation,
La Vice-Présidente,



Noëlle PALAZZETTI



Le secrétaire de séance,



Alain TONINI

Toutes les pièces jointes ont été distribuées à l'ensemble du conseil d'administration.

